

PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE

Tout propriétaire sollicitant une subvention communale pour la restauration d'une devanture commerciale devra constituer un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Le formulaire de demande, (ci-contre) rempli et signé,
- Une attestation de propriété ou accord du propriétaire accompagné du bail commercial, ou un projet de bail ou d'achat (en attente de transmettre les actes finaux),
- La fiche technique et d'engagement dûment signée (établi par la Commune et le UDAP),
- Un devis descriptif, estimatif détaillé des travaux de devanture, effectué par une entreprise qualifiée (faire ressortir le montant des travaux subventionnables²),
- Un Relevé d'Identité Bancaire,
- Une notice technique des travaux (faisant apparaître les types et caractéristiques des matériaux utilisés),
- Une présentation de l'activité.
- Un plan de la devanture,
- Un plan de situation (extrait cadastral),
- Une photo couleur de la devanture,
- Une copie de l'arrêté du Permis de Construire ou de la Déclaration Préalable et de l'avis de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP),
- Une copie des accords des aides déjà obtenues,
- L'autorisation d'enseigne délivrée par la Préfecture.

A la fin des travaux :

- Une photo couleur des travaux réalisés,
- Les factures acquittées,
- Une copie des notifications de paiement des autres financeurs.

Le dossier est à déposer en **un exemplaire** complet en Mairie auprès du service urbanisme qui l'instruit. Il est ensuite examiné devant une commission habilitée.

Sur présentation de l'ensemble des documents et après vérification des travaux, il est procédé au paiement de l'aide.

2 Liste des travaux subventionnables au dos du formulaire

DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE

Je soussigné(e) :

NOM : Prénom :

Adresse :

Numéro Tel :

Propriétaire

Autre (Précisez) :

De l'immeuble :

Adresse :

Référence(s) cadastrale(s) :

demande à bénéficier d'une subvention communale pour la restauration de la devanture commerciale.

Je m'engage à respecter les prescriptions de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France et à ne pas débiter les travaux avant l'accord du Maire.

Fait à MARVEJOLS le :

Signature précédée de la mention manuscrite :
« pour engagement »